

Le 8 novembre 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-347

Développement économique

Convention de partenariat entre la CCI Lyon
Métropole Saint-Etienne Roanne et
Roannais Agglomération pour l'organisation
du salon « L'instant éco-durable »

Certifié exécutoire	14 NOV. 2023
Reçu en préfecture	
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président la délégation de pouvoirs pour approuver les conventions de « coopération » sans engagement financier, en numéraire et en nature, de la communauté d'agglomération ;

Considérant que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et Roannais Agglomération envisagent d'organiser le salon professionnel « L'instant éco-durable » de la transition énergétique et environnementale le 1^{er} février 2024 au Scarabée ;

Considérant que les deux co-organisateur ont défini le programme de l'évènement, le plan d'action, le budget prévisionnel, la structure de gouvernance (un comité de pilotage et un groupe projet) ;

Considérant qu'une convention de partenariat est nécessaire pour préciser les modalités de collaboration entre les deux co-organisateur ;

DECIDE

- D'approuver la convention de partenariat pour l'organisation de l'évènement « L'instant éco-durable » conclue pour la durée de l'organisation de l'évènement de début novembre 2023 à fin octobre 2024 ;
- De préciser que cette convention est conclue jusqu'à la fin du mois de septembre 2024.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne